

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2022

Délibération 2022-67

OBJET : Lancement d'Appels d'Offres - Prestations d'assurances

Le 9 décembre 2022 à 15h00, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Nombre de membres du Conseil Syndical	
Légal :	38
Désignés :	27
(dont 11 délégués avec voix double soit un total de 38 voix)	
Présents :	17
Visio :	0
Votants :	25
Procuration	6
Date de la convocation :	
2 décembre 2022	

Présents :

Membres titulaires :

Jean LEONETTI, Joseph CESARO, Jean-Pierre DERMIT, Emmanuel DELMOTTE, Georges VAZIA, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Gilbert HUGUES, Hassan EL JAZOULI, délégués de la Commission syndicale ;
Françoise THOMEL, Xavier WIIK, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Bernard ALENDIA, Patrick PEIRETTI, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;
Denise LAURENT, Françoise BRUNETEAUX, Marc OCCELLI délégués de la Commission syndicale ;
Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;
Roland RAIBAUDI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;
Marie-Louise GOURDON, déléguée de la Commission syndicale ;

Procurations :

Marie ANASSE à Georges VAZIA
Christophe ULIVIERI à Denise LAURENT
Philippe DELEAN à Françoise THOMEL
Jean-Marc DELIA à Jean LEONETTI
Caroline JOUSSEMET à Jean Pierre DERMIT
Marion MUSSO à Hassan EL JAZOULI

Membres excusés :

Khéra BADAQUI, Anne-Marie BOUSQUET, François WYSZKOWSKI, délégués de la Commission syndicale ;
François WYSZKOWSKI, délégué de la Commission syndicale ;
Christophe FONCK, délégué de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Mme THOMEL est désignée en qualité de secrétaire.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Les marchés d'« ASSURANCE POUR LES BESOINS D'UNIVALOM » arrivant à échéance le 30 juin 2023 et passés en procédure adaptée en juin 2020, devront faire l'objet d'une nouvelle mise en concurrence.

L'estimation de la future dépense annuelle afférente à ces prestations s'élevant désormais à 83 050 €HT, il est proposé de relancer une procédure d'appel d'offres européen sous la forme d'un marché public ordinaire.

Ce dossier d'Appel d'offres comporte les 8 lots suivants ci-dessous :

- Lot n°1 : Assurance Responsabilité civile exploitation et professionnelle
Estimation du montant annuel de 7 000 €
- Lot n°2 : Assurance Responsabilité civile Pollution
Estimation du montant annuel de 6 450 €
- Lot n°3 : Assurance Multirisques bureaux et risques simples
Estimation du montant annuel de 1 500 €
- Lot n°4 : Assurance multirisques industrielle
Estimation du montant annuel de 7 100 €
- Lot n°5 : Assurance Responsabilité civile mandataires sociaux
Estimation du montant annuel de 1 000 €
- Lot n°6 : Assurance Protection juridique agents et élus
Estimation du montant annuel de 300 €
- Lot n°7 : Assurance Flotte automobile
Estimation du montant annuel de 57 700 €
- Lot n°8 : Assurance Bris de machine.
Estimation du montant annuel de 2 000 €

Ces marchés auront une durée de 4 ans.

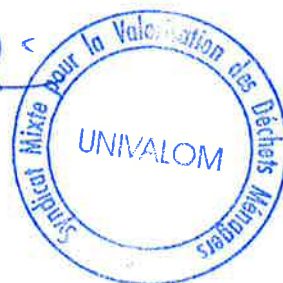
Ouï cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité syndical,
A, l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à lancer l'Appel d'offres européen sous la forme d'un marché public ordinaire et à signer les marchés correspondants et toutes les pièces administratives inhérentes à la présente consultation.
- **INSCRIT** les crédits correspondants au Budget Primitif 2023.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
Le Président


Jean LEONETTI



Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20221209-2022-67-DE
Date de télétransmission : 09/12/2022
Date de réception préfecture : 09/12/2022